

Carte d'identité

Solidarité, responsabilité et démocratie pour le monde agricole

Avec près de 28 milliards de prestations versées pour 6 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle comprend 18 000 salariés répartis entre 35 caisses et une Caisse centrale (CCMSA). Elle couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : non-salariés (exploitants, employeurs de main-d'œuvre) et salariés (d'exploitation, d'entreprises coopératives agricoles et d'organismes professionnels agricoles, comme Groupama, le Crédit agricole, etc.).

Composé de 85 caisses en 1990, puis 78 en 2000, le réseau compte aujourd'hui 35 caisses



Un guichet unique

La MSA gère la protection sociale de façon globale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social en complément de la couverture légale. La caisse à laquelle sont affiliés les ressortissants les accompagne donc pour tout ce qui a trait à leur protection sociale. Elle est leur interlocuteur unique. Cette organisation facilite leur vie quotidienne, d'autant qu'elle permet aux caisses de mieux les connaître et de leur proposer une prise en charge globale. Elle permet également aux pouvoirs publics d'avoir face à eux un interlocuteur de poids, réellement représentatif du monde agricole.

Les valeurs de la Mutualité

MSA signifie Mutualité sociale agricole. Elle adhère donc aux valeurs du mutualisme, qui repose sur les trois piliers que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie. Cette dernière valeur est incarnée par 25 820 délégués cantonaux élus par près de 3 millions d'électeurs. C'est parmi eux que sont désignés les administrateurs des 35 caisses de la MSA, ainsi que ceux de la CCMSA. Les délégués jouent sur le terrain un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. Dans les conseils d'administration, les élus veillent à l'application des politiques institutionnelles, et fixent les orientations de gestion.

Un réseau resserré

Après un processus de fusion étalé sur plusieurs années, le réseau de la MSA compte 35 caisses depuis avril 2010, qui ne couvrent jamais plus de quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites.

La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'Assemblée générale centrale et du Conseil central qui élisent le président de la MSA. Ce mode de gouvernance vise à concilier responsabilité collective, solidarité et capacité d'initiative locale.